



Nue- propriété: décès du crédit rentier

Par **jac1980**, le **19/05/2016** à **10:43**

Bonjour

Mon crédit rentier étant décédé le 11/05 je suis pleinement propriétaire de son appartement conformément à l' acte de vente mais je suis perdue quant aux procédures à appliquer surtout que je n' habite pas Nice à savoir

- 1) Dois je revoir 1 notaire puisque la fille du crédit rentier me remet les clefs de l appart mercredi prochain
- 2) Dois je lui établir 1 reçu de remise de ces clefs ?
- 3) Que dois je faire avec le syndic ?
- 4) Quels protocoles de sortie faut il établir pour tout les relevés de compteurs ?

Je ne sais s' il y a d' autres démarches à faire ?

Je vous serais reconnaissante de m' aider

Recevez l' expression de mes meilleures salutations

J Mélia